

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 20 janvier 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Marc PERROT, Maire, a adopté à l'unanimité moins 1 abstention le compte-rendu de la séance précédente. Puis il a étudié les dossiers suivants :

PRE-ETUDE COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2019

- a pris connaissance du projet de compte administratif 2019 qui fait apparaître les résultats suivants :

Budget Général

- Excédent de fonctionnement : 494 487.04 €
- Déficit Investissement : 220 255.88 €

Budget Eau et Assainissement

- Excédent en Section d'exploitation de 98 545.80 €
- Déficit d'Investissement de 130.16 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

- a voté à l'unanimité les montants des subventions qui seront allouées cette année aux associations pour un montant total de 18 296.00 €. Les principales sont les suivantes : Comité des Fêtes 950 € – Danse Club Albarine : 250 € - La Boule Tenaysienne : 250 € - Restos du Cœur (900.00 € dont 550 € pour la participation aux frais de fonctionnement du local) – Sté du Sou des Ecoles Laïques : 600 € - Les Amis de la Bibliothèque : 800 € - Tao Lotus : 200 € - Batterie Fanfare l'Evidence : 500 € - Théâtre de la Chrysalide : 300.00 € - Ain Cœur d'Art : 300.00 € - Association U 66 : 150 € - Banque Alimentaire 830 € - Ane à Malix : 150 € - Union Musicale 500 € - UST 2 700 € – Croix Rouge 1 000 € – Collège de l'Albarine pour les actions du Plan Educatif Local et le Foyer (5 300 €), EHPAD La Maison à Soie 680 €.

CITE CLEYZEAU : CONVENTIONS AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER

- a accepté à l'unanimité les projets de conventions à intervenir entre la Commune et l'EPF pour la mise à disposition du tènement des Cités Cleyzeau en vue de son acquisition puis démolition et pour le portage foncier (engagement de remboursement à l'EPF sur 12 ans)

BATIMENT COMMUNAL DES EAUX-NOIRES

- a donné un avis favorable à la demande de la Sté ESPRITS RENOVATION pour la sous-location d'une partie des locaux occupés à la Sté XYLOCOPE. Un bail sera signé entre les parties.

- a décidé la réalisation de travaux d'installation électrique dans le local occupé par un particulier. A charge pour celui-ci de payer l'installation du compteur.

CONVENTION POUR ASSISTANCE TECHNIQUE (ENTRETIEN DES POSTES DE REFOULEMENT ET DECANTEURS)

- a décidé de renouveler pour 2 ans la convention avec VEOLIA pour les 6 postes de refoulement et les bassins décanteurs du Chanay et du Lotissement les Hauts de Champ-Jupon pour un montant de 19 644.44 € TTC par an.

COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

- a décidé de prolonger d'un an la convention avec BAC CONSEILS pour le suivi de la Délégation de Service Public Eau potable pour un montant de 3 360.00 € TTC.
A également décidé de confier la même mission pour le service assainissement à BAC CONSEILS pour un montant de 3 120.00 € pour 2020.

- INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

- a décidé, malgré la loi " Engagement et Proximité " qui le permet et à la demande du Maire, de ne pas augmenter les indemnités des élus jusqu'à la fin du mandat. Il est rappelé que depuis 30 ans les élus ne perçoivent pas le montant maximum, ce qui a permis une économie totale de plus de 330 000 € sur le budget communal.

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt heures quinze.

Affiché conformément aux lois et règlements en vigueur par Nous, Marc PERROT, Maire de Tenay, le vingt-huit janvier deux mil vingt.

Le Maire,

Marc PERROT

